

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2007

LOI DE FINANCES POUR 2008 - (n° 189)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 272

présenté par
M. Mariton-----
ARTICLE 32

I. – Dans le troisième alinéa de la troisième colonne du tableau de l'alinéa 2 de cet article, substituer au nombre :

« 354 972 »,

le nombre :

« 349 972 ».

II. – En conséquence, dans la dernière ligne de la dernière colonne de ce même tableau, substituer au nombre :

« 41 721 »,

le nombre :

« 36 721 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Après plusieurs années consécutives d'amélioration du solde du budget de l'État. Le projet de loi de finances pour 2008 marque l'arrêt de tout nouvel effort de réduction du déficit. Il convient de décider un nouvel effort de cinq milliards d'euros.